PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-055-2026-10

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2026

# Sommaire

**Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /**

IDF-2026-10-26-00026 - Arrêté préfectoral??portant agrément du conservatoire à rayonnement régional ? Ida Rubinstein ???de Paris, spécialité danse. (2 pages) Page 3

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2026-10-26-00026

# Arrêté préfectoral portant agrément du conservatoire à rayonnement régional ? Ida Rubinstein ? de Paris, spécialité danse.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

**Arrêté préfectoral n°
portant agrément du conservatoire à rayonnement régional « Ida Rubinstein »
de Paris, spécialité danse.**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 759-1 et suivants et R. 361-1 et suivants dans leur rédaction résultant de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine;

VU le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

VU le décret n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00005 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Edward de LUMLEY, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la demande du conservatoire à rayonnement régional « Ida Rubinstein » de Paris du 18 février 2026 ;

ARRÊTE

**Article 1 :**

L'établissement suivant : Conservatoire à rayonnement régional « Ida Rubinstein » de Paris situé au 14 rue de Madrid, 75008 Paris est agréé pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, spécialité danse, pour les disciplines suivantes : danse classique, danse contemporaine et danse jazz, pour une durée de cinq années à compter de la rentrée universitaire 2026-2027.

**Article 2 :**

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 26 octobre 2026

Edward de LUMLEY, directeur régional des affaires culturelles

SIGNÉ